

Regroupant l'ensemble de la filière, de la recherche à l'industrie, la Plateforme Automobile et Mobilités est l'interlocuteur de référence pour les pouvoirs publics et l'instance qui permet de traiter les principaux défis qui se posent à cette industrie.

Se définissant comme une organisation d'intérêt collectif, la PFA a été créée en 2009, en réponse à la crise financière et à un plan de sauvetage de l'industrie automobile. Sa mission est de consolider et d'animer une filière de 4 400 entreprises (représentant 500 000 personnes), de la multinationale à la PME. Au fil du temps, la PFA a élargi son périmètre en animant des programmes de recherche (véhicule autonome, véhicule 2 L/100 km). Depuis sa réorganisation, en décembre 2017 et la nomination d'un nouveau Président, Luc Chatel, la Plateforme Automobile et Mobilités entend construire une équipe de France, apte à relever les défis qui se présentent, de l'usine du futur à l'automatisation de la conduite en passant par l'électrification. La volonté est aussi de parler d'une seule voix lors des prises de position.

Voici les 5 piliers de la PFA :

1- L'animation de la dynamique d'innovation, premier moteur de croissance : l'animation des comités techniques, des programmes prioritaires et du cycle en V de l'innovation, doit être prolongée et amplifiée sur les aspects précompétitifs pour réussir les challenges du véhicule électrifié, automatisé, connecté et abordable.

2- L'action en faveur de la compétitivité tout au long de la filière : définir les modalités d'accompagnement des entreprises pour l'amélioration de la compétitivité, en identifier les financements et les proposer à la filière.

3- Le travail d'anticipation en matière d'emplois et de compétences : du fait du poids social de l'industrie automobile et dans le contexte des mutations technologiques en cours, la mise en place d'une gestion prévisionnelle des emplois et des compétences filière est une priorité.

4- L'expression des positions communes de la filière auprès des acteurs institutionnels et dans le débat public : l'élaboration des positions communes à toute la filière et l'expression "One Voice" en matière de normes, de réglementation et d'enjeux d'opinion sont confiées à la PFA qui coordonnera les interactions avec les autorités nationales, européennes et internationales tout en développant des relations avec l'ensemble des parties prenantes (ONG, C40, etc).

5- La coordination de l'organisation des salons professionnels et la communication filière : dans un souci de simplification, le comité des salons fusionnera avec la PFA dès 2018, dans le cadre d'une plus grande coordination entre la PFA, le CCFA et la FIEV ayant pour but de faire de ces événements des opportunités de mettre en valeur les savoir-faire et l'attractivité de l'ensemble de l'industrie.

Il faut noter également que la PFA a signé avec l'Etat un contrat de filière automobile portant sur la période 2018/2022. L'un des premiers piliers concerne l'électrification. La filière s'est engagée à quintupler les ventes de véhicules électriques en cinq ans. En 2022, le parc de voitures rechargeables devrait donc atteindre le million, avec 600 000 VE et 400 000 hybrides rechargeables. L'Etat a promis en échange 100 000 bornes accessibles au public dans l'Hexagone en 2022 (contre 22 000 bornes aujourd'hui) et le maintien du bonus pendant 5 ans. A noter que la filière auto va travailler de concert sur les batteries (directement sur la batterie solide de quatrième génération, prévue pour 2023) et sur l'hydrogène. S'agissant du véhicule autonome, la PFA veut multiplier les tests, comme l'autorise un nouveau décret depuis le 30 mars. La filière automobile va s'associer aux opérateurs de mobilité pour partager une méthodologie d'expérimentation et d'évaluation commune, ainsi que pour la mise en commun de données non compétitives collectées dans ce cadre.

La bonne nouvelle est que la filière embauche. Elle prévoit de recruter 25 000 personnes par an entre 2018 et 2022, dont 8 000 ingénieurs.